

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS

PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

CM-CIC Securities

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE VIVENDI

TERMES DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT :

8 euros par action de la Société d'Édition de Canal Plus



Le présent communiqué a été établi par la société Vivendi. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions de la Société d'Édition de Canal Plus, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Vivendi ont été déposées auprès de l'AMF le 8 juillet 2015, complétant la note d'information établie par Vivendi sur laquelle l'AMF a apposé le visa n°15-350 en date du 7 juillet 2015, en application de la décision de conformité du même jour.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, comptables et financières de Vivendi sont disponibles sur les sites Internet de Vivendi (www.vivendi.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce document peut être obtenu sans frais auprès de :

Vivendi

42, Avenue de Friedland
75008 Paris

**Crédit Agricole Corporate and
Investment Bank**
9, Quai du Président Paul Doumer
92920 Paris la Défense Cedex

CM-CIC Securities
6, avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

Le présent communiqué ne constitue pas une offre et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Vivendi décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.